



PROCÈS-VERBAL

de la septième assemblée du conseil de quartier de la Cité-Universitaire,
tenue le mercredi 19 octobre 2022 à 19 h
Centre de loisirs Saint-Thomas-d'Aquin
895, avenue Myrand

Étaient présent(e)s :

Mathieu Trépanier	Président
Alex Tremblay Lamarche	Secrétaire
Bernard Paré	Trésorier
Sophie Dallaire	Administratrice
Kélyna Djoon-Poulin	Administratrice
Pierre Martin	Administrateur
Stephan Pouleur	Administrateur

Étaient absent(e)s :

Vanessa Dallaire-Lagacé	Administratrice
Charles Madet	Administrateur
François Payeur	Administrateur
Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district électoral Saint-Louis-Sillery

Étaient également présent(e)s :

Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller, service de l'interaction citoyenne, Ville de Québec
David Weiser	Conseiller municipal, district électoral du Plateau
Laurianne Delisle-Côté	Conseillère en urbanisme à la Ville de Québec
Ève Fournier	Agente de communication et de développement en action communautaire chez Action Habitation
François Soucy	Directeur général de la Maison Richelieu
Diane Boudreault	Représentante du conseil de quartier à la Table vélo

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 15 citoyens assistent à la rencontre.

Quorum

Le quorum est atteint.

1. Ouverture de l'assemblée

Mathieu Trépanier souhaite la bienvenue aux membres et citoyens présents, et ouvre l'assemblée à 19 h 01.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Pierre Martin, appuyée par Sophie Dallaire, il est résolu d'adopter l'ordre du jour après ajout des points « Comité consultatif d'urbanisme » et « Pont d'étagement du chemin Sainte-Foy » au point 9. Proposition adoptée à l'unanimité

3. Adoption des procès-verbaux du 15 juin et 21 septembre 2022

Sur une proposition de Kélyna Djoon-Poulin, appuyée par Stéphan Pouleur, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 15 juin 2022. Proposition adoptée à l'unanimité. Sur une proposition de Mathieu Trépanier, appuyé par Bernard Paré, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 21 septembre 2022. Proposition adoptée à l'unanimité. Mathieu Trépanier ajoute qu'il sera nécessaire de mettre à jour les procès-verbaux sur le site Internet de la Ville de Québec.

4. Période d'intervention des conseillers municipaux

David Weiser nous informe qu'un service de biométhanisation sera mis en place sous peu à Québec. Bernard Paré s'enquière de la mise service d'un feu piéton devant le parc Notre-Dame-de-Foy. David Weiser lui répond que ce feu clignotant dans le salon d'un voisin, il sera ajusté et mis en fonction sous peu.

Une citoyenne, Danielle Goulet, interpelle le conseiller municipal sur la circulation et la vitesse dans les rues de transit (voir sa question en annexe). David Weiser lui répond qu'il sera nécessaire d'adopter des mesures coercitives et qu'il travaille là-dessus. Stéphan Pouleur revient sur le problème de circulation sur la rue Saint-Jean-de-Bosco. Diane Boudreault suggère que cette rue soit réservée à la circulation des résidents et des vélos.

Mathieu Trépanier interroge David Weiser sur des travaux qui auraient été entamés près de l'école Saint-Vincent. Ce dernier lui répond qu'il n'y a rien de concret à l'heure actuelle, mais qu'il y a des chances pour que le terrain de soccer actuel déménage à la suite de l'installation d'une école secondaire anglophone dans le secteur.

Diane Boudreault interpelle David Weiser sur l'installation d'un feu de circulation au coin de la rue de Villers et du chemin Sainte-Foy. Elle se demande si le feu de circulation sera mis en circulation lorsque le trajet de l'autobus 807 changera. David Weiser vérifiera et lui reviendra.

Catherine Paquin, une citoyenne demeurant sur Liénard, désire avoir plus d'information sur le développement du terrain sis à l'intersection des rues Liénard, Saint-Jean-de-Bosco et Myrand. Elle souhaite notamment savoir ce que le zonage permettra de construire en termes de hauteur et d'usage. Elle se demande également ce qui est prévu en termes de stationnements. Elle désire avoir les détails du projet qui sera construit à cet endroit de manière à ce qu'il trouve l'acceptabilité sociale qu'on lui souhaite. Dave Gagnon-Pelletier précise que le zonage actuel permet une limite de 30 logements sur quatre étages avec possibilité de commerces au rez-de-chaussée. David Weiser vérifiera auprès de l'arrondissement s'il peut avoir davantage d'information sur le projet.

5. Suivi au procès-verbal et suivi des résolutions passées

Mathieu Trépanier souhaite revenir sur la résolution sur la circulation de transit et les excès de vitesse. Dave Gagnon-Pelletier lui confirme que la résolution a été déposée. Sophie Dallaire désire savoir si la lettre à l'attention de Wendake a été expédiée. Mathieu Trépanier lui répond qu'elle a été envoyée avec une demande de présentation lorsque le terrain leur sera cédé. Il a rappelé les demandes du conseil de quartier dans sa lettre et a reçu une réponse positive de la nation huronne wendat, ces derniers ayant mentionné que le projet envisagé répond en tous points à nos préoccupations.

6. Consultation publique et demande d'opinion projet d'agrandissement au 2808, chemin des Quatre-Bourgeois (Maison Richelieu)

Ève Fournier, agente de communication et de développement en action communautaire chez Action Habitation, et François Soucy, directeur général de la maison Richelieu, présentent le projet d'agrandissement de la Maison Richelieu. Le projet vise à aménager 10 chambres individuelles en ajoutant un étage et en rénovant les étages existants. Le projet est réalisé dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ). La Maison Richelieu accueille des adolescentes qui vivent des moments difficiles pendant une période de 30 à 60 jours avec l'objectif de les amener à réintégrer leur milieu familial.

Laurianne Delisle-Côté, conseillère en urbanisme à la Ville de Québec, poursuit en présentant l'aspect réglementaire. Le projet impliquerait une diminution de la marge avant et de la marge latérale.

Alex Tremblay Lamarche désire savoir si les voisins ont été consultés et s'il pourrait être possible d'ajouter des arbres en façade. François Soucy lui répond que les voisins ont été consultés et qu'il existe une bonne entente avec eux. Ève Fournier ajoute qu'il pourrait être possible d'ajouter des arbres en façade. Bernard Paré désire savoir si le territoire est couvert par la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec. Laurianne Delisle-Côté lui répond que ce n'est pas le cas. Pierre Martin désire savoir ce qui se passe avec un changement de réglementation assujéti à l'article 74.4 si l'endroit devait changer d'usage. Une voisine, qui a une clinique détente, s'enquière de la durée des travaux. Ève Fournier lui répond que le chantier devrait durer de 4 à 6 mois. Danielle Goulet désire savoir si les impacts sur l'ensoleillement des voisins ont été pris en compte. Ève Fournier lui répond qu'ils seront minimales.

7. Période de questions et commentaires des citoyens

Comme les citoyens et citoyennes ont déjà posé leurs questions et offert leurs commentaires plus tôt, aucune intervention n'est ajoutée.

8. Sujets d'intérêt et dossiers du conseil de quartier

a. Problématique de la circulation sur le chemin Sainte-Foy, à proximité de la route du Vallon / autoroute Robert-Bourassa

Mathieu Trépanier revient sur le sujet à la suite de l'accident ayant coûté la vie à une piétonne récemment dans ce secteur. Il revient notamment sur la résolution adoptée par le conseil de quartier le 17 février 2021 à ce sujet. Il a notamment été posé une question au conseil d'arrondissement sur le sujet. On lui a répondu que les autobus seraient retirés de ce secteur à compter de la fin novembre et que cela devrait avoir des impacts positifs sur la question.

Pierre Martin et Kélyna Djoon-Poulin se sont rendus sur place avec Mathieu Trépanier le 18 octobre. Ils ont observé 74 traversées entre 12 h 10 et 12 h 50 alors qu'il s'agissait d'une journée pluvieuse. Près des deux tiers (59,5%) étaient faites de façon illégale alors que 40,5% étaient faites de façon légale. Y aurait-il moyen de faire des aménagements plus sécuritaires pour les piétons? Une fois que les piétons sont rendus à l'intersection, ils attendent systématiquement le feu piéton. Ils disent qu'il pourrait être possible d'ajouter des entraves à la traversée des piétons dans ce secteur pour le sécuriser (à l'image des clôtures installées sur la rue de l'Église). Bernard Paré demande s'il serait possible de donner la priorité aux piétons aux feux de l'intersection de Robert-Bourassa et du chemin Sainte-Foy. David Weiser ajoute qu'une étude sur les effets du changement d'autobus dans le secteur est prévu.

RÉSOLUTION 2022-10-19-01

Sur une proposition d'Alex Tremblay Lamarche, appuyé par Mathieu Trépanier, il est résolu de demander à la Ville d'analyser les impacts du changement de trajet de l'autobus 807 sur le comportement des piétons sur le chemin Sainte-Foy entre Robert-Bourassa et Beaugard en vue d'y apporter des améliorations à leur sécurité et d'explorer les solutions possibles pour améliorer la sécurité des piétons de manière plus générale. Proposition adoptée à l'unanimité.

b. Journée sans voiture autour de l'école Fernand-Séguin

Pierre Martin aimerait organiser une journée sans voiture par semaine devant l'école Fernand-Séguin à compter du printemps prochain et aura besoin de bénévoles à cet effet. La circulation des voitures serait interdite devant l'école à la rentrée des classes et à leur sortie. Dave Gagnon-Pelletier vérifiera si cela est possible.

c. *Pump track*

Pierre Martin a commencé à consulter des compagnies pour explorer les coûts de l'implantation d'un *pump track* derrière l'église Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle.

d. Programme de soutien à la mobilisation en sécurité routière 2022-2023 (échéance 30 novembre 2022)

Mathieu Trépanier désire sonder l'intérêt du conseil de quartier à reconduire le projet de sensibilisation à la réduction de la vitesse dans notre quartier et si quelqu'un serait disposé à s'en occuper. Sophie Dallaire rapporte qu'un citoyen lui a mentionné qu'il serait pertinent d'arrêter les automobilistes aux intersections pour les sensibiliser. Sophie Dallaire, appuyée par Kélyna Djoon-Poulin, se chargera de ce dossier.

e. Page Facebook (projet « curiosités du quartier »)

Mathieu Trépanier nous informe que 500 personnes suivent désormais la page Facebook. Il aimerait mettre des curiosités du quartier sur la page Facebook du Conseil de quartier. Dave Gagnon-Pelletier nous informe que la Ville aimerait savoir les endroits du quartier que nous aimerions voir photographiés en vue d'y envoyer un photographe professionnel.

f. Table Vélo

Diane Boudreault, représentante du conseil de quartier à la Table vélo, nous informe des activités de la table et revient sur la Vision de la mobilité active de la Ville de Québec. Elle ajoute que si quelqu'un souhaite la remplacer sur la Table vélo, elle est prête à laisser sa place.

g. Piano public

Pierre Martin fait un bref bilan de l'été du piano public. Il est maintenant rangé, mais cela a représenté plus de travail qu'il ne le pensait. Il salue la collaboration de la Fabrique de la paroisse Saint-Thomas-d'Aquin qui a accepté d'héberger le piano pour l'hiver. Un budget sera prévu l'été prochain pour engager des pianistes.

h. Comité consultatif d'urbanisme

Bernard Paré fait part de son intérêt à poser des questions au comité consultatif d'urbanisme et sollicite l'intérêt des membres du conseil de quartier sur ce sujet. Ce point sera discuté plus amplement lors d'une réunion ultérieure.

i. Pont d'étagement sur le chemin Sainte-Foy

Bernard Paré présente une résolution au sujet du remplacement éventuel du pont d'étagement surplombant l'autoroute 73.

RÉSOLUTION 2022-10-19-02

- *CONSIDÉRANT que ce pont d'étagement arrive à la fin de sa vie utile ;*
- *CONSIDÉRANT que la ville a, depuis plusieurs années, l'objectif d'une requalification globale du chemin Ste-Foy ;*
- *CONSIDÉRANT l'impossibilité d'arriver à une requalification globale compte tenu des contraintes multiples d'un des plus vieux chemins de la ville ;*
- *CONSIDÉRANT que la mobilité du secteur est problématique et non sécuritaire ;*
- *CONSIDÉRANT la fenêtre d'opportunité offerte par le renouvellement de l'ouvrage appartenant au ministère des transports ;*

Sur une proposition de Bernard Paré, appuyé par Sophie Dallaire, IL EST RÉSOLU :

- *de demander à la ville d'entreprendre la requalification du secteur du chemin Ste-Foy comprise entre la route De L'Église et la route de La Suète ;*
- *de débiter sans tarder des négociations avec le MTQ pour que celui-ci tienne compte des besoins de la ville dans la conception de l'ouvrage de façon à élargir le tablier du chemin Ste-Foy, ce qui permettrait plus d'espace piéton/vélo dans ce secteur en plus de permettre un aménagement plus vert, plus silencieux et plus sécuritaire.*

Proposition adoptée à l'unanimité.

9. Correspondance et trésorerie

Mathieu Trépanier informe l'assistance que le conseil de quartier n'a pas reçu de correspondance. Bernard Paré ajoute que le compte bancaire du conseil de quartier contient 1030,55 \$

10. Divers

a. Déclaration annuelle au Registraire des entreprises

Dave Gagnon-Pelletier nous informe que le conseil de quartier est une personne morale aux yeux de la loi et qu'il sera nécessaire de fournir nos informations au Registraire des entreprises d'ici le 1^{er} novembre.

b. Spectacle de Simon Kearny organisé par Loisirs St-Sacrement, samedi 22 octobre, à 14 h

Mathieu Trépanier invite les membres du conseil de quartier au spectacle de Simon Kearny. Le spectacle aura lieu tout près du Temps perdu. Il nous demande s'il y aurait des bénévoles pour donner un coup de main pour monter et démonter la scène

c. Comité de liaison avec la communauté : projet du tramway de Québec

Mathieu Trépanier participera à une rencontre à ce sujet le 27 octobre prochain.

d. Assemblée générale spéciale

Une assemblée générale spéciale sera tenue le 16 novembre prochain juste avant la rencontre du conseil de quartier en vue d'y élire une nouvelle administratrice.

11. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 21, sur la proposition de Mathieu Trépanier, appuyé par Alex Tremblay Lamarche, il est résolu de lever la séance. Proposition adoptée à l'unanimité.

ANNEXE

Question déposée au Conseil de quartier de la Cité-Universitaire par Danielle Goulet

Sujet : Vitesse et circulation de transit dans certaines rues du Quartier de la Cité Universitaire

Préambule :

La problématique de la vitesse et la circulation de transit dans certaines rues du quartier a été dénoncée et ce depuis la réunion du conseil de quartier du mois de mars 2022. Le conseil de quartier a par la suite pris l'initiative de produire des affiches de sensibilisation et lors de la réunion du mois de juin 2022, la distribution de ces affiches a été effectuée. Pendant ce même conseil de Quartier, la problématique de la vitesse et de la circulation dans les rues de transit a encore une fois été évoquée par certains citoyens.

Lors de la séance du conseil de quartier de septembre, cette problématique a encore été soulevée, une résolution a été déposée le 4 octobre et dirigée au Service du transport et de la mobilité intelligente. La réponse de la Ville fut la suivante et je cite: **la résolution est donc en analyse. À noter que considérant les différentes demandes qui s'y trouvent, cela prendra un certain délai pour en faire l'analyse et revenir par la suite au Conseil de quartier.**

Étant donné que la problématique de la vitesse dans les rues et de la circulation de transit est connue au moins depuis 8 mois, et que la résolution est déjà rendue au service du transport et de la mobilité intelligente.

Dans le but d'assurer la sécurité et la quiétude des piétons, cyclistes, automobilistes et résidents de ces rues, l'application de mesures additionnelles pour ralentir et contrôler la vitesse et la circulation constitue un enjeu prioritaire pour les résidents de notre quartier.

Ma question adressée à Madame Mercier-Larouche et Monsieur Weiser :

- Étant tous les deux au courant de cette problématique que vous ne pouvez plus désormais ignorer, qu'attendez-vous pour vous impliquer personnellement afin d'accélérer ce processus d'analyse et d'intervention, et concrètement répondre aux inquiétudes et demandes des citoyens, lesquels vous ont élu précisément pour les représenter auprès de l'administration municipale.